000451

PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau

Affaire suivie par : Vincent Palomba
Tel : 04 92 30 56 80
Mél : vincent.palomba@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 22 JUIN 2023

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

à

Délégation territoriale de l'ARS
Service Santé Environnement
7 rue Pasteur
CS 30229
04013 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Objet : Avis consultation sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine des communes de Clumanc et Tartonne
Référence :
Pièces jointes :

Mes services ont bien reçu en date du 27 avril 2023 votre demande de consultation sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine des communes de Clumanc et Tartonne.

Après examen, j'émets un avis favorable à l'ouverture de l'enquête publique.

Le bureau d'études a bien pris en compte les remarques que mes services ont formulées le 03 avril dernier.

Cependant, entre la dernière version indice D du 11/01/2023 et la version indice D du 13/04/2023, le besoin en eau a considérablement augmenté sans justification, alors qu'il était déjà bien supérieur aux besoins. Une connaissance ou amélioration du rendement de réseau couplé à une pose ou changement des compteurs (car plus de 10 ans) est nécessaire.

Pour la commune de Clumanc, le besoin est passé de 146 000 m³/an à 198 000 m³/an, soit une hausse de 35 %. En prenant en compte le besoin en jour de pointe futur (base de 350 l/h/j) et un rendement de réseau de 80 %, nous obtenons un besoin de 104 000 m³/an.

Pourront ainsi être autorisés, en lien avec les capacités des ressources, 74 300 m³/an pour la source de Balune (pour 140 000 m³/an demandé), 8 400 m³/an pour la source de Bayeux (pour 16 000 m³/an demandé) et 21 300 pour la source de l'Estail (pour 42 000 m³/an demandé). Une inquiétude est présente pour la capacité des sources de Bayeux et l'Estail, dont le débit d'étiage chute fortement au moment où la demande est la plus forte.
Pour mémoire, la population légale 2020 de la commune de Clumanc est 224 habitants.

Pour la commune de Tartonne, le besoin est passé de 197 000 m³/an à 280 000 m³/an, soit une hausse de 42 %. En prenant le besoin à l'été 2030 (aucun détail pour les calculs), nous obtenons un besoin de 47 000 m³/an.

Pourraient ainsi être autorisés, en lien avec les capacités des ressources, 10 500 m^3/an pour les captages des Faisses (pour 40 000 m^3/an demandé), 23 000 m^3/an pour les captages de la peine, la Roche Tourette et la Sapée (pour 150 000 m^3/an demandé), 9 500 m^3/an pour la source de Carton (pour 70 000 m^3/an demandé) et 4 000 m^3/an pour la Clappe (pour 40 000 m^3/an demandé).
Pour mémoire, la population légale 2020 de la commune de Taronne est de 131 habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint,

Vincent MAYEN